



# Assemblée générale

Distr. limitée  
31 octobre 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session Deuxième Commission

Point 98 a) de l'ordre du jour

### Environnement et développement durable : mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21

#### République islamique d'Iran\* : projet de résolution

#### Sommet mondial pour le développement durable

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 55/199 du 20 décembre 2000 et les décisions adoptées par la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable à sa session d'organisation<sup>1</sup>,

*Encourageant* les pays ainsi que les organisations régionales et internationales concernées à apporter leur appui aux processus préparatoires,

*Se félicitant* des activités préparatoires menées à l'échelon national, encourage tous les pays à les intensifier et invite le système des Nations Unies à les appuyer,

*Se félicitant également* des activités menées par les grands groupes au titre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable,

*Encourageant* de nouvelles initiatives qui contribueraient à la pleine mise en oeuvre d'Action 21<sup>2</sup> et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>3</sup> et autres textes pertinents issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement par le biais du renforcement des engagements mondiaux, y compris des partenariats entre les gouvernements du Nord et du Sud d'une part et entre les gouvernements et les grands groupes d'autre part,

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 19 (A/56/19)*, chap. VIII.

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

<sup>3</sup> *Ibid.*, annexe I.



*Sachant gré* de l'action menée par l'Afrique du Sud et l'Indonésie en leur qualité de gouvernements hôtes du Sommet et de la quatrième session du Comité préparatoire à l'échelon ministériel,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>4</sup>;
2. *Approuve* le projet de règlement intérieur du Sommet mondial pour le développement durable, tel que recommandé par la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable lors de sa session d'organisation<sup>5</sup>;
3. *Invite* la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial à se prononcer sur toutes les questions restantes liées à l'organisation des travaux du Sommet, y compris les aspects détaillés des réunions communes qui seront organisées en partenariat avec les parties prenantes, le bref débat entre les principales parties prenantes qui sera organisé au plus haut niveau de la représentation des grands groupes et des gouvernements ainsi que les tables rondes qui auront lieu à l'échelon des chefs d'État ou de gouvernement;
4. *Prie* le Secrétaire général de lancer une campagne d'information dynamique, de grande envergure et dotée de ressources financières suffisantes pour mieux faire connaître le Sommet mondial pour le développement durable à travers le monde tout en mobilisant aussi un large appui international en faveur du Sommet mondial et de ses objectifs;
5. *Invite* les donateurs à continuer de fournir des ressources extrabudgétaires pour financer les activités préparatoires du Sommet ainsi que les frais de voyage des représentants des pays en développement qui se rendront aux sessions du comité préparatoire et du Sommet;
6. *Engage* les organisations régionales et internationales concernées à intensifier encore leurs efforts en vue d'aider les pays à établir leurs rapports nationaux d'évaluation en temps voulu;
7. *Rappelle* que le Sommet, y compris son processus préparatoire, devrait préserver un équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, qui représentent des éléments solidaires et complémentaires du développement durable;
8. *Encourage* toutes les institutions et organisations régionales et internationales concernées à participer activement par leurs apports aux préparatifs du Sommet mondial;
9. *Souligne* que les textes issus de toutes les rencontres intergouvernementales qui intéressent le Sommet mondial devront être soumis au comité préparatoire pour examen, conformément à la décision prise par ce dernier à sa session d'organisation<sup>6</sup>;
10. *Rappelle* le rôle de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire, qui représente le seul processus intergouvernemental de caractère mondial pour la préparation du Sommet mondial pour le développement

---

<sup>4</sup> A/56/379.

<sup>5</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 19* (A/56/19), chap. VIII, sect. A.

<sup>6</sup> *Ibid.*, sect. B, résolution 2001/PC/1.

durable et souligne le mandat et le rôle de son bureau, tels que stipulés dans la résolution 55/199 de l'Assemblée générale et dans les décisions adoptées par le comité préparatoire à sa session d'organisation<sup>1</sup>;

11. *Prie* le Secrétaire général de communiquer les décisions du Sommet mondial pour le développement durable à la cinquante-septième session de l'Assemblée et décide d'inclure à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session le sous-point intitulé « Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 », compte tenu des décisions du Sommet mondial.

---